



Déclaration du SNUipp67-FSU CTPD du 1^{er} degré, 4 février 2010

L'Académie de Strasbourg a vu ses moyens augmenter de 11 postes pour la rentrée 2010.

Sur ces 11 postes, 7 reviennent au Bas-Rhin.

Sur ces 7 postes 3 vont à l'école européenne et les 900 autres écoles de notre département peuvent donc se partager les 4 postes qui restent !

Ces choix budgétaires dépourvus de la moindre ambition menacent une fois encore l'accueil des plus jeunes en maternelle , la formation continue, la prise en charge des enfants en difficulté, la scolarisation harmonieuse des enfants handicapés, le remplacement...

Que n'est-on obligé de faire accepter et subir aux élèves et aux personnels parce que certains s'acharnent à faire payer aux services publics en général et à l'éducation nationale en particulier, des choix budgétaires et politiques désastreux pour la nation. Cette gestion purement comptable détériore les conditions de travail des enseignants et les conditions d'apprentissage des élèves.

Merci monsieur le Ministre !

Dans les documents préparatoires à ce CTPD vous indiquez , madame l'Inspectrice d'Académie , que le nouveau dispositif de formation des enseignants recrutés au niveau du master à la prochaine rentrée entraîne la réimplantation de 38 postes. Vous ajoutez que ces postes occupés jusqu'à présent par les PE2 seront compensés par l'arrivée des lauréats du concours 2010.

Sauf que...le Ministre de l'Education Nationale vient de nous écrire le contraire !

Pour le citer : « les professeurs des écoles stagiaires qui prendront leur fonction à la rentrée prochaine, devront pouvoir faire classe jusqu'aux vacances de Toussaint en présence d'enseignants expérimentés qui pourront leur apporter aide et conseils ».

Par cette décision le ministre aurait-il enfin pris conscience, qu'il est déraisonnable de nommer pour une année scolaire en pleine responsabilité des professeurs stagiaires dont certains n'ont jamais effectué de stage dans une école ?

Les lauréats du concours 2010 représenteront l'équivalent de 80 emplois à temps plein. Vous envisagez de placer ces lauréats sur des postes de remplaçants.

Comment allez vous concilier la réalité de notre département, les besoins en formation et les décisions du Ministre ?

Par ailleurs dans notre département 22 écoles maternelles atteignent des moyennes qui sont supérieures ou égales à 30 élèves par classe. Comment croire qu'il n'y aurait là aucun besoin à pourvoir ?

Un nombre considérable d'enseignants du Bas-Rhin a pu faire l'expérience des absences non remplacées ! Du côté des titulaires remplaçants le déficit est patent !

D'autre part, un IEN vient de rappeler aux directeurs de sa circonscription qu'il faudrait l'informer de la présence éventuelle des médias dans les écoles. Certes...la période actuelle est politiquement sensible. Mais il ajoute : « votre devoir de réserve vous impose de n'émettre aucun jugement sur les décisions prises par l'IA ». Nous vous rappelons que le devoir de réserve est opposable aux seuls « fonctionnaires d'autorité ». Les enseignants n'en font pas partie. Leur parole de citoyen , si elle est mesurée et argumentée est donc libre !